



Litige travaux de maçonnerie en rénovation

Par **francgir**, le **07/03/2008** à **11:04**

Bonjour,

J'ai fait exécuté des travaux de ragréage par un maçon et le résultat n'est pas du tout satisfaisant (fissure+ ragréage cloque à certains endroits). L'artisan est revenu et a mis une deuxième couche en enlevant les parties non adhérentes et en me rassurant sur la tenue du ragréage mais quelques jours après rebelotte. De toute évidence il a raté son chantier mais il me dit que tout est normal. Je lui ai fait le chèque a la fin destravaux mais il n'a pas encaissé le chèque. comment me défendre sachant que je n'ai pas de garantie recours avec mon assureur quels seraient les enjeux délais et risques d'une procédure sachant que le chantier s'élève à 600 euros ? Je doute de ses compétences et je ne le crois pas capable de refaire les choses correctement.